

Le fonds « Oséo-Région » pour la transmission d'entreprise en Ile-de-France : des effets positifs sur l'emploi

Le fonds régional de garantie « Oséo-Région » soutient les projets de transmission d'entreprises en garantissant des prêts bancaires. En 2004 et 2005, 167 entreprises ont bénéficié de ce fonds. La mobilisation du fonds permet à la plupart d'entre elles d'éviter des suppressions d'emploi. En moyenne, deux années après la mobilisation, l'effet propre du recours au fonds serait de 2,9 emplois salariés créés ou maintenus par entreprise.

Anthony Claudel et Olivier Satger, Insee Ile-de-France
Marie Prévot, Région Ile-de-France

La transmission d'entreprise représente un enjeu majeur en termes de maintien des emplois et de l'activité. Ainsi, 170 000 des 700 000 entreprises franciliennes actuelles seront concernées, dans les dix prochaines années, notamment suite au départ à la retraite de leur dirigeant, d'après une estimation du Centre régional d'observation du commerce, de l'industrie et des services (Crocis) de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris. En l'absence de repreneur, ces entreprises risquent de cesser leur activité, entraînant ainsi la suppression de leurs emplois.

Un soutien au financement de projets de reprise risqués

Le fonds régional de garantie « Oséo-Région » peut être mobilisé pour garantir l'emprunt bancaire nécessaire au financement de la transmission (⇒■ Le fonds « Oséo-Région »). En 2004 et 2005, 167 entreprises ont bénéficié de ce fonds. Sans ce soutien, ces entreprises

Le fonds « Oséo-Région » : un soutien à la création, au développement et à la transmission des entreprises

Créé en 2000, le fonds régional de garantie « Oséo-Région », alimenté par la Région, intervient de manière complémentaire aux outils préexistants de financement et de garantie Oséo. Il est destiné à soutenir et à financer les investissements nécessaires à la création, au premier développement ou à la transmission des PME en Ile-de-France.

Depuis sa création, le fonds s'est considérablement développé, passant de 18 prêts garantis en 2001 à 910 en 2009. Ainsi, en intégrant les prévisions pour 2010, plus de 3 200 prêts auront été garantis pour un montant total de près de 925 Millions d'euros.

Destiné par ailleurs à favoriser la création et le développement d'entreprises à fort potentiel, le fonds régional de garantie « Oséo-Région » vise aussi à faciliter la reprise d'entreprises, notamment dans les cas considérés comme les plus risqués. Seules les opérations de transmission d'entreprises intervenues en 2004 et 2005 font l'objet de la présente étude, ce qui représente 61 % des entreprises ayant mobilisé le fonds ces années là

(les 39 % restant concernent les créations et développement des entreprises).

La transmission et la reprise d'entreprise constituent des étapes délicates qui mettent en jeu des facteurs juridiques, comptables, fiscaux et financiers mais aussi psychologiques et affectifs.

Parmi ces facteurs, le financement constitue souvent un obstacle important. La constitution même de ce financement est généralement difficile, d'autant plus que la rentabilité attendue par les financeurs, dans des délais assez brefs, est relativement importante. Des ponctions conséquentes sont réalisées sur les résultats de l'entreprise, compromettant ainsi la réussite de l'opération de transmission.

Ce fonds offre une couverture de garantie plus élevée qu'habituellement avec un coût de commission proportionnellement moins important. La couverture de risque dont bénéficient les concours bancaires est partagée à parts égales entre la Région et Oséo. Elle peut atteindre 70 % (contre 50 % lorsqu'Oséo intervient seul).

1 Des entreprises bénéficiaires surreprésentées dans l'industrie

Répartition des entreprises selon leur activité
En %

| Secteur d'activité | Entreprises bénéficiaires d'Oséo transmission en 2004 et 2005 | Ensemble des entreprises franciliennes en 2004 et 2005 |
|--------------------------|---|--|
| Industrie | 23 | 7 |
| Construction | 12 | 8 |
| Commerce | 18 | 20 |
| Services aux entreprises | 39 | 25 |
| Autres services | 8 | 40 |
| Ensemble | 100 | 100 |

Champ : entreprises hors secteurs publics et agriculture.

Source : Insee, CLAP

n'auraient pas pu financer la totalité de leur projet.

Il ne s'agit pas d'une aide au sens classique du terme, car l'entreprise paie ce service. En effet, la mobilisation de cette garantie implique le versement de commissions de la part de la banque. Ces commissions sont répercutées, pour partie, sur l'entreprise dans le coût de l'emprunt. La garantie n'est donc mobilisée que lorsque l'opération est considérée comme risquée, la banque et

l'entreprise étant prêtes à assumer un coût supplémentaire.

Le caractère risqué des opérations accompagnées se manifeste par la défaillance d'un nombre relativement important d'entreprises ayant bénéficié de la garantie. En effet, quatre années après la mobilisation du fonds, 8 % des entreprises bénéficiaires en 2004 et 10 % de celles de 2005 sont en situation de défaillance, c'est-à-dire en redressement ou en liquidation judiciaire.

Les entreprises bénéficiaires de la garantie appartiennent, pour 23 % d'entre elles, au secteur industriel, contre 7 % pour l'ensemble des entreprises franciliennes 1. A contrario, les entreprises de services non dédiés aux entreprises sont sous-représentées (8 %, contre 40 % pour l'ensemble des entreprises d'Ile-de-France). Par ailleurs, seules 17 % des entreprises qui ont recours au fonds sont localisées à Paris alors que la capitale concentre 44 % des entreprises franciliennes.

Enfin, ce dispositif vise plus particulièrement des petites et moyennes entreprises (PME), même si quelques très petites entreprises sont présentes. Ainsi, en 2004 et 2005, 57 % des entreprises bénéficiaires ont plus de 10 salariés, contre 7 % en Ile-de-France.

Les entreprises et l'emploi se développent

Le fonds « Oséo-Région » vise à assurer la pérennité des entreprises afin d'atteindre un double objectif : le maintien de l'activité et de l'emploi. Deux ans

L'évolution de l'emploi peut être influencée par d'autres facteurs que la mobilisation du fonds

Parmi les entreprises aidées ou du groupe témoin, certains facteurs influencent l'évolution de l'emploi en dehors de celui d'être bénéficiaire du fonds ou pas. Toutes choses égales par ailleurs, c'est à dire à autres caractéristiques comparables, l'emploi dans les entreprises situées en petite couronne a évolué plus favorablement que pour celles de Paris ou de la grande couronne. Les entreprises du secteur du commerce et de la réparation ont également eu une évolution plus favorable de l'emploi salarié que les entreprises des autres secteurs. A contrario, les entreprises de l'hôtellerie et de la restauration ont connu une évolution moins favorable.

A caractéristiques égales, l'évolution de l'emploi est plus importante pour une entreprise du secteur « commerce de détail »

Effets les plus significatifs de certaines caractéristiques structurelles des entreprises sur l'emploi salarié

| Caractéristique des entreprises | Sens de l'effet | Significativité |
|---|-----------------|---------------------|
| Indicateurs issus du bilan | | |
| Valeur ajoutée hors taxes | + | Significatif à 95 % |
| Activité (Référence Education) | | |
| Industries des produits minéraux, du bois et papier, chimie, caoutchouc, plastiques | + | Significatif à 95 % |
| Commerce de détail, réparation | + | Significatif à 95 % |
| Hôtels et restaurants | - | Significatif à 90 % |
| Localisation (Référence Paris) | | |
| Petite couronne | + | Significatif à 99 % |
| Année (Référence 2005) | | |
| 2004 | + | Significatif à 99 % |

Champ : un taux de significativité de 99 % signifie que la probabilité que cette caractéristique n'ait pas d'influence sur la variation de l'emploi est inférieure à 1 %.

Lecture : plus la valeur ajoutée d'une entreprise est élevée, plus l'évolution de l'emploi serait favorable, toutes choses égales par ailleurs.

A contrario, l'évolution du nombre de salariés serait moins importante pour une entreprise du secteur « Hôtels et restaurants » que pour une entreprise du secteur « Education », toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire, à autres caractéristiques comparables.

Source : Insee Ficus, résultats obtenus par régression linéaire

② Le chiffre d'affaires augmente pour la majorité des entreprises bénéficiaires

Répartition des entreprises en fonction de l'évolution de leur chiffre d'affaires entre l'année précédant la mobilisation du fonds et deux ans après

En %

| Entreprises ayant connu une... | Pourcentage |
|---|-------------|
| Diminution du chiffre d'affaires | 34 |
| Augmentation comprise entre 0 et 50 % | 56 |
| Augmentation comprise entre 50 et 100 % | 5 |
| Augmentation supérieure à 100 % | 5 |
| Ensemble des entreprises ayant bénéficié du fonds d'aide Oséo-transmission | 100 |

Lecture : 56 % des entreprises ayant bénéficié du fonds « Oséo-Région » pour la transmission d'entreprise ont connu une augmentation de leur chiffre d'affaires comprise entre 0 et 50 %.

Source : Insee, Ficus

après le recours au fonds, l'activité se développe pour deux tiers des entreprises bénéficiaires ②. Le chiffre d'affaires progresse même de façon très significative pour une entreprise sur dix.

Ainsi, deux années après le recours au fonds, les trois quarts des entreprises ont un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 €. Dans 60 % des cas, ce chiffre d'affaires est même supérieur à 1 000 000 €, et, dans 5 % des cas, supérieur à 10 000 000 €.

Les résultats s'améliorent également à l'exportation ③. La part des entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires à l'export a quasiment doublé deux ans après l'aide.

L'emploi salarié passe, pour les entreprises concernées, de 2 300 salariés l'année précédant la mobilisation de l'aide à 2 800 salariés deux ans après. Cette augmentation est particulièrement importante pour 5 % des entreprises dont l'effectif progresse de 20 salariés ou plus. Il s'agit d'entreprises ayant au départ plus de 25 salariés.

Cependant, l'augmentation de l'emploi ne concerne que la moitié des entreprises ④. Ainsi, dans moins d'un cas sur dix, l'entreprise bénéficiaire n'a-t-elle plus de salarié deux ans après l'aide. Il s'agit majoritairement de défaillances. Les autres perdent un, voire deux emplois, mais conservent des salariés.

Ces évolutions d'emplois ne sont pas forcément imputables au recours au fonds de garantie. Elles peuvent dépendre d'autres facteurs comme la conjoncture, la localisation de l'entreprise ou son type d'activité (⇒ ■ L'évolution de l'emploi peut être influencée par d'autres facteurs que la mobilisation du fonds).

Méthodologie

Evolution de l'emploi

Les performances en matière d'évolution de l'emploi sont mesurées à partir de la source CLAP en comparant la situation au 31 décembre de l'année qui précède la mobilisation du fonds régional de garantie et celle au 31 décembre deux ans après l'année de mobilisation du fonds.

Groupe témoin

L'évolution de l'emploi dans les entreprises analysées est comparée avec celle d'un groupe témoin. Certaines entreprises au profil atypique sont retirées pour cette comparaison, notamment les plus grandes. En cela, le périmètre des entreprises diffère de celui des entreprises effectivement aidées analysées au début de l'article. Ces entreprises du groupe témoin ont également changé de propriétaire et ressemblent aux entreprises bénéficiaires en termes de taille, d'activité, de structure juridique, de chiffre d'affaires, de nombre de salariés, d'actif net et de capacité de financement. Les entreprises atypiques et celles ayant des données manquantes sont exclues. L'évaluation de l'effet propre de l'aide porte finalement sur 100 entreprises bénéficiaires du fonds et 2 200 entreprises témoins.

Méthode de Rubin

La prise en compte du processus de sélection des entreprises bénéficiaires et de leurs

caractéristiques a été faite grâce à la méthode de Rubin. Cette méthode consiste à comparer chaque entreprise bénéficiaire avec les entreprises du groupe témoin ayant des caractéristiques proches. La probabilité d'être bénéficiaire est calculée pour chaque entreprise, bénéficiaire ou non. Les caractéristiques des entreprises retenues sont les suivantes pour l'année de l'aide : localisation, secteur d'activité et catégorie juridique. Pour l'année précédant l'aide : évolution de l'emploi entre n-2 et n-1, nombre de salariés, excédent de trésorerie, actif net, valeur ajoutée, dettes nettes et ratio dettes nettes/EBITDA (indicateur de rentabilité opérationnelle d'une entreprise).

Chaque entreprise ayant mobilisé le fonds est comparée aux entreprises n'ayant pas été bénéficiaires mais ayant une probabilité proche de l'être. Cette probabilité représente une « chance » théorique d'être bénéficiaire du fonds. Chaque caractéristique des entreprises augmente ou diminue cette chance. Par exemple, une entreprise située à Paris a moins de chance d'être bénéficiaire du fonds.

Certains facteurs non-mesurables pouvant influencer la performance de l'entreprise, comme par exemple la personnalité ou les compétences du chef d'entreprise, ne sont toutefois pas pris en compte.

Cette étude a bénéficié du soutien méthodologique de Nila Ceci et Pauline Givord, Insee.

③ La place de l'exportation croît deux ans après la mobilisation du fonds

Répartition des entreprises en fonction de la part de leur chiffre d'affaires (CA) à l'export

En %

| | Part du CA à l'export | Avant la mobilisation du fonds | Deux ans après la mobilisation du fonds |
|----------------------------------|-----------------------|--------------------------------|---|
| Entreprises bénéficiaires | Supérieur à 5 % | 14,0 | 15,6 |
| | Supérieur à 20 % | 3,5 | 6,6 |

Lecture : deux ans après la mobilisation du fonds, 6,6 % des entreprises ont une part du CA à l'export supérieure à 20 %.

Source : Insee, Ficus

4 Un maintien ou une progression de l'emploi pour plus de la moitié des entreprises

Répartition des entreprises bénéficiaires selon l'évolution de l'emploi salarié deux ans après l'aide (n+2/n-1)

En %

| Perte d'emploi | Maintien de l'emploi | Gain : 1 emploi | Gain : 2 à 5 emplois | Gain : 6 à 9 emplois | Gain : 10 à 20 emplois | Gain : plus de 20 emplois | Ensemble des entreprises bénéficiaires |
|----------------|----------------------|--------------------|-------------------------|-------------------------|---------------------------|------------------------------|--|
| 47 | 8 | 5 | 19 | 5 | 11 | 5 | 100 |

Lecture : 8 % des entreprises ont maintenu leurs emplois deux ans après la mobilisation du fonds.

Source : Insee, CLAP

Pour mesurer l'effet propre de l'aide, le champ de l'étude est restreint à une centaine d'entreprises qui sont comparées à un groupe témoin grâce à la méthode de Rubin (⇒ Méthodologie). Ce groupe témoin est constitué d'entreprises non bénéficiaires mais disposant de caractéristiques proches comme celle d'avoir changé de propriétaire en 2004 et 2005.

L'effet propre de la garantie serait de 2,9 emplois créés ou maintenus par entreprise

L'effet de l'aide peut être très variable d'une entreprise à l'autre. En moyenne, la mobilisation du fonds aurait un effet

bénéfique de 2,9 emplois salariés créés ou maintenus par entreprise, deux ans après l'opération. Ainsi, les entreprises aidées auraient réalisé une progression moyenne de 1,8 salarié par entreprise alors qu'elles en auraient perdu en moyenne 1,1 en l'absence de garantie Oséo-Région. La mobilisation du fonds aurait donc à la fois évité des destructions d'emplois et permis des créations dans des entreprises a priori plus fragiles que la moyenne.

Pour pouvoir estimer le nombre d'emplois que les entreprises bénéficiaires auraient perdus (1,1 en moyenne), on mesure l'évolution de l'emploi des entreprises du groupe témoin qui, compte

tenu de leurs caractéristiques, avaient une probabilité proche d'être bénéficiaires.

Les caractéristiques propres des entreprises sont, en effet, prises en compte lors de l'étude de leur demande de mobilisation du fonds. Ces caractéristiques influencent également l'évolution de l'emploi salarié.

Sources

CLAP : le dispositif national « Connaissance de l'appareil productif » est un système d'information alimenté par différentes sources. Il permet de mesurer l'emploi salarié au niveau local. Les non-salariés, comme les chefs d'entreprise, ne sont pas comptabilisés.

FICUS : le « Fichier complet unifié de SUSE (système unifié des statistiques d'entreprises) » est constitué à partir des données fiscales des entreprises et des enquêtes annuelles d'entreprise. FICUS fournit des données sur le bilan des entreprises imposées aux bénéfices industriels et commerciaux (BIC) et aux bénéfices non commerciaux hors micro-entreprises et exclut les entreprises imposées aux bénéfices agricoles soumises aux BIC.

Enjeu de l'étude : suivre l'évolution des entreprises aidées deux, quatre et six ans après la mobilisation du fonds

Cette étude est réalisée en partenariat entre le conseil régional d'Ile-de-France, Oséo et l'Insee. Elle a permis, pour la première fois, d'isoler l'effet propre de l'aide sur l'emploi d'un ensemble d'entreprises aidées en 2004 et 2005 lors de leur transmission. La première phase de l'étude porte sur l'emploi deux années après l'octroi d'une aide et fait l'objet de cet article ; une deuxième phase puis une troisième phase porteront sur les évolutions d'emploi de ces mêmes entreprises aidées, quatre et six ans après la mobilisation du fonds.

Pour en savoir plus

Claudiel A., Prévot M. et Satger O. : « Les aides régionales au financement des entreprises : six dispositifs pour soutenir leur création et leur développement », *Insee Ile-de-France à la page*, n° 342, juillet 2010.

« La lettre 2010 sur la transmission d'entreprise en Ile-de-France », lettre n° 3, janvier 2010, Crocis, CRCI Ile-de-France.

« Le guide de la transmission d'entreprise », janvier 2010, CCI Lyon.

« La transmission des PME artisanales, commerciales et industrielles et de services », 2004, rapport du Conseil Economique et Social, présenté par Françoise Vilain.

INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ETUDES ECONOMIQUES

Direction régionale d'Ile-de-France

7, rue Stephenson - Montigny-le Bretonneux
78188 Saint-Quentin-en-Yvelines cedex

© Insee 2010

Directrice de la publication : Sylvie Marchand
Comité de rédaction : Patrick Pétour
Chef de projet : Pierre Girard
Rédactrice en chef : Christel Collin
Conception graphique : PAO Insee Ile-de-France
Maquette : Nathalie Droux - Nicolas Renaud
Impression : S. N. Rafal

Publication téléchargeable à partir du site Internet : www.insee.fr/ile-de-france

ISSN 0984-4724
Commission paritaire n° 2133 AD
Code Sage I1034452

Dépôt légal : 2^e semestre 2010

Insee Ile-de-Fr@nce Infos : la Lettre d'information électronique vous informe tous les mois de l'activité de l'Insee Ile-de-France

www.insee.fr/ile-de-france